

s'est distingué se trouve à la recommandé pour être admis dans une ferme-école, et plus tard dans l'Institution-Albert.

Proposé par M. J. E. Paradis, secondé par M. C. Perland :

Que dans l'humble opinion de cette assemblée, l'enseignement de l'agriculture est devenu une nécessité, puisqu'il aurait pour résultat de faire pénétrer chez nos cultivateurs l'emploi des méthodes de culture perfectionnées. En conséquence, l'Association prie le gouvernement de vouloir bien adopter quelque mesure qui régularise et facilite cet enseignement dans les écoles. Adopté unanimement.

Vint ensuite une très-intéressante lecture par M. Verner sur "*l'éducation pratique*." Il insiste sur la nécessité de donner des leçons pratiques aux enfants. Il suggère les leçons de choses, comme le moyen le plus efficace pour faire apprendre aux enfants une foule de choses très-utiles.

Le sujet suivant fut ensuite soumis par M. le Président. "Nos maisons d'écoles (telles que construites) sont-elles de nature à compromettre la santé des enfants?"

L'heure étant très-avancée, au désir unanime de l'assemblée, la discussion fut remise à la prochaine conférence qui aura lieu le dernier vendredi du mois de mai.

WM. FAHEY,
Secrétaire

Petite Revue Mensuelle.

Pourquoi est-ce au mois de mars que les législateurs de tous les pays vont s'enfermer dans leurs chambres et semblent n'en vouloir sortir que par la force des battonnettes, tandis qu'il devrait leur être si doux, à eux comme à nous, de profiter des premiers rayons du soleil du printemps, au lieu d'aller se blottir dans les sentiers obscurs de la politique? Cependant, ils entraînent à leur suite journalistes et chroniqueurs, et, à l'heure qu'il est, dans tous les pays, les journaux, grands et petits, revues périodiques, enfin, tout ce qui s'écrit ressemble plus ou moins à un compte-rendu d'une séance d'un parlement quelconque.

Et savez-vous pourquoi nous n'y trouvons pas notre compte? c'est que, pour nous, la politique c'est presque le fruit défendu: il nous est permis d'y toucher, mais pas de nous en rassasier; car il ne conviendrait pas que notre petite revue mensuelle devint, plus ou moins, une petite revue parlementaire. Heureusement qu'en dehors des Chambres, nous apercevons quelques événements qu'il nous sera permis de narrer à titre de faits accomplis.

En France, l'émeute a relevé la tête pour venger le grand patriote de notre temps, M. Rochefort. Mais après une journée de barricades, pitoyable imitation des célèbres barricades des premières révolutions, l'ordre a été bientôt rétabli et la République, annoncée par un coup de pistolet tiré en l'air par M. de Flourens, n'a pas encore été proclamée. D'ailleurs, le chef de la République, M. Rochefort, est en prison, et M. de Flourens, son aide-de-camp, jouit maintenant, à ce que l'on dit, de toute la liberté de l'exil. Le nombre de ceux qui ont mordu la poussière durant cette célèbre journée est très-restreint: il ne dépasse pas l'unité, croyons-nous; le nombre des blessés est plus considérable et on a appris avec peine qu'un commissaire de police avait été gravement atteint. Après l'émeute, le complot. Par le nombre d'arrestations qui ont été faites, nous serions porté à croire que ces organisateurs de républiques réussissent mieux dans la conjuration que dans l'action.

Quant à l'affaire Bonaparte-Noir, elle prend un aspect des plus sérieux, et les tribunaux semblent agir avec une sévérité qui ne laisse rien à désirer aux plus violents ennemis du Prince. La chambre des mises en accusation de la Haute Cour de justice s'est réunie le 10 février, sous la présidence de M. d'Oms, pour entendre les réquisitions du ministère public et le rapport du magistrat chargé d'instruire sur l'affaire du Prince Pierre Bonaparte. Aussitôt le rapport présenté, la cour est entrée en délibération et a rendu son arrêt séance tenante. Le Prince est renvoyé devant la Haute Cour de justice, sous la double inculpation: 1^o du crime d'homicide sur la personne de Victor Noir, avec cette circonstance aggravante que ce crime a précédé, accompagné ou suivi le crime ci-dessous spécifié; 2^o du crime de tentative d'homicide sur la personne de M. Ulric de Fonville, avec cette circonstance aggravante que ce crime a précédé, accompagné ou suivi le crime ci-dessus spécifié. Le code pénal décrète contre ce meurtre la peine de mort, et, au minimum, les travaux forcés à perpétuité.

D'où nous sommes, il n'est pas surprenant que nous traitions un peu légèrement ces scènes de révolte et que nous ne soyons pas outre mesure impressionnés par ces insurrections et ces drames sanglants; mais ceux qui ont pour mission de maintenir l'ordre, ceux qui, placés à la tête du gouvernement, répondent au pays de la sécurité générale et au Souverain de l'obéissance à la loi, sont ceux sur qui tombent alors tout le travail et l'anxiété, tout le pourrage et la responsabilité. A ce point de vue, nous pouvons dire que jamais gouvernement n'a eu d'aussi terribles

épreuves que le nouveau gouvernement parlementaire en France, et ces épreuves tous les amis de l'ordre, à quelques partis qu'ils appartiennent, ont été heureux de voir qu'il les avait énergiquement et noblement traversées. Dernièrement le gouvernement voulant se montrer conséquent avec son programme libéral, a déclaré qu'il ne pratiquerait pas le système des candidatures officielles et que dans les élections, il garderait une neutralité complète. De là grand émoi sur les bancs de la droite et sur un vote pris subseqüemment, le gouvernement abandonné de la droite et supporté par la gauche et le centre gauche a obtenu l'ordre du jour avec une majorité d'une centaine de voix.

Cette victoire du cabinet Ollivier (quoique le télégraphe nous eût annoncée une défaite) prouve non-seulement les dispositions justes et libérales du Ministère, mais aussi celles des membres du Corps Législatif; car pour former cette majorité, il a fallu que plus d'un député, ancien candidat officiel, ait voté pour le gouvernement malgré sa position.

Il n'y a pas qu'en France que le gouvernement, avec la concours des Chambres, marche ainsi vers de sages réformes. Le Parlement qui siège actuellement en Angleterre s'occupe de deux mesures importantes: le *bill* des terres, présenté par le premier ministre, M. Gladstone, et un *bill* pour promouvoir l'éducation populaire, introduit par le vice-président du comité du Conseil Privé chargé de l'instruction, M. Forster. Il ne nous appartient pas d'analyser la première de ces mesures, encore bien moins de la discuter; il suffit d'ailleurs de dire que le *bill*, gage de réconciliation et de réconciliation offert à l'Irlande, a été chaleureusement accepté par les députés irlandais, qu'il a subi sa seconde lecture, et que, dès maintenant, il peut être considéré comme un des actes les plus importants qu'ait décrétés le Parlement d'Angleterre. Le *bill* de M. Forster, de son côté, ne le cède pas en importance et en nouveauté. Partant de ces différents principes que l'instruction doit être gratuite pour les pauvres, obligatoire pour tous, et libre de toute instruction religieuse particulière à une communion quelconque, M. le Vice-Président du Conseil de l'Instruction Publique a introduit dans sa mesure, entre autres clauses, les détails suivants, qui ne manqueront pas d'être discutés aussi bien que les principes. Les bureaux scolaires imposeront l'assiduité aux enfants entre cinq et douze ans en les frappant d'une amende de 5 schellings qu'on exigera des parents, s'ils ne peuvent prouver que l'absence des enfants est due à ce qu'ils sont instruits ailleurs, ou à la maladie ou à quelque autre motif raisonnable. Il n'y aura pas d'amende dans le cas où une distance de plus d'un mille séparerait l'école du domicile de l'enfant; mais l'intention du *bill* est de mettre l'instruction à la portée de tous les foyers et même de ceux qui n'ont pas de foyers. Les dépenses seront supportées par le gouvernement. Les écoles seront soumises à des inspections et ouvertes aux enfants de toutes les religions. Dans les villes, les conseils municipaux nommeront les instituteurs, et dans les campagnes, les comités des paroisses. L'exclusion de l'enseignement religieux proprement dit sera probablement la pierre d'achoppement du nouveau système.

À voir ces succès des gouvernements français et anglais, on serait tenté de croire que, pour le moment, tout n'est que rose dans la politique européenne, mais il n'en est malheureusement pas ainsi, et il faut croire que les petits pays ne sont pas les plus faciles à gouverner. La preuve, c'est que la Bavière subit maintenant une crise compliquée: la dissension existe entre le roi et la famille royale d'un côté; entre le roi, son premier ministre et le parlement de l'autre côté. Il aurait même été question de déposer le roi; depuis lors nous n'avons pas reçu d'autres nouvelles sur cette complication, seulement nous savons que le trône n'est pas encore renversé. Il paraît cependant qu'il est plus facile de renverser un trône que de le relever, les Espagnols peuvent nous en dire quelque chose.

Lorsqu'on ne peut s'entendre sur le choix des prétendants, il n'est pas surprenant que les prétendants ne puissent pas s'entendre entre eux.

La lutte entre les prétendants au trône a été cause d'un triste événement dont le télégraphe vient de nous transmettre la nouvelle. Le Duc de Montpensier venait de faire son entrée à Madrid; d'après les dépêches du jour, il avait reçu une ovation, mais d'après les dépêches du lendemain, il n'y avait pas eu la moindre manifestation. Ces erreurs du câble transatlantique ne sont pas les pires, qu'on nous permette de le dire en passant, et nous sommes heureux encore quand les dépêches se contredisent du jour au lendemain, lorsque si souvent elles nous laissent complètement dans l'erreur. Mais revenons au Duc de Montpensier, car il ne convient pas de traiter lestement un aussi redoutable prétendant, et disons, pour en venir plus tôt à l'affaire, qu'il existait depuis longtemps entre le Duc et le Prince Henri de Bourbon une de ces querelles qui tiennent plus de la haine que de la rivalité. Après avoir écrit dans les journaux plusieurs articles contre la candidature du Duc, le Prince adressait dernièrement au général Prim une lettre dans laquelle il disait que, par son manque de capacité et son caractère personnel, le Duc de Montpensier n'était pas digne d'avoir le moindre emploi du gouvernement, encore bien moins d'être placé sur le trône. *Indi igne*, de là échange de cartels, puis rencontre qu'on déplora aujourd'hui, car un des princes a eu la tête traversée par une balle. Le Prince Henri de Bourbon est tombé mort sur ce triste champ de combat. Voici quelques détails biographiques sur la victime de cette tragédie. Le Prince Henri Maria Ferdinand de Bourbon était Duc de Séville et Infant d'Espagne. Il avait épousé à Rome, en 1817, Donna